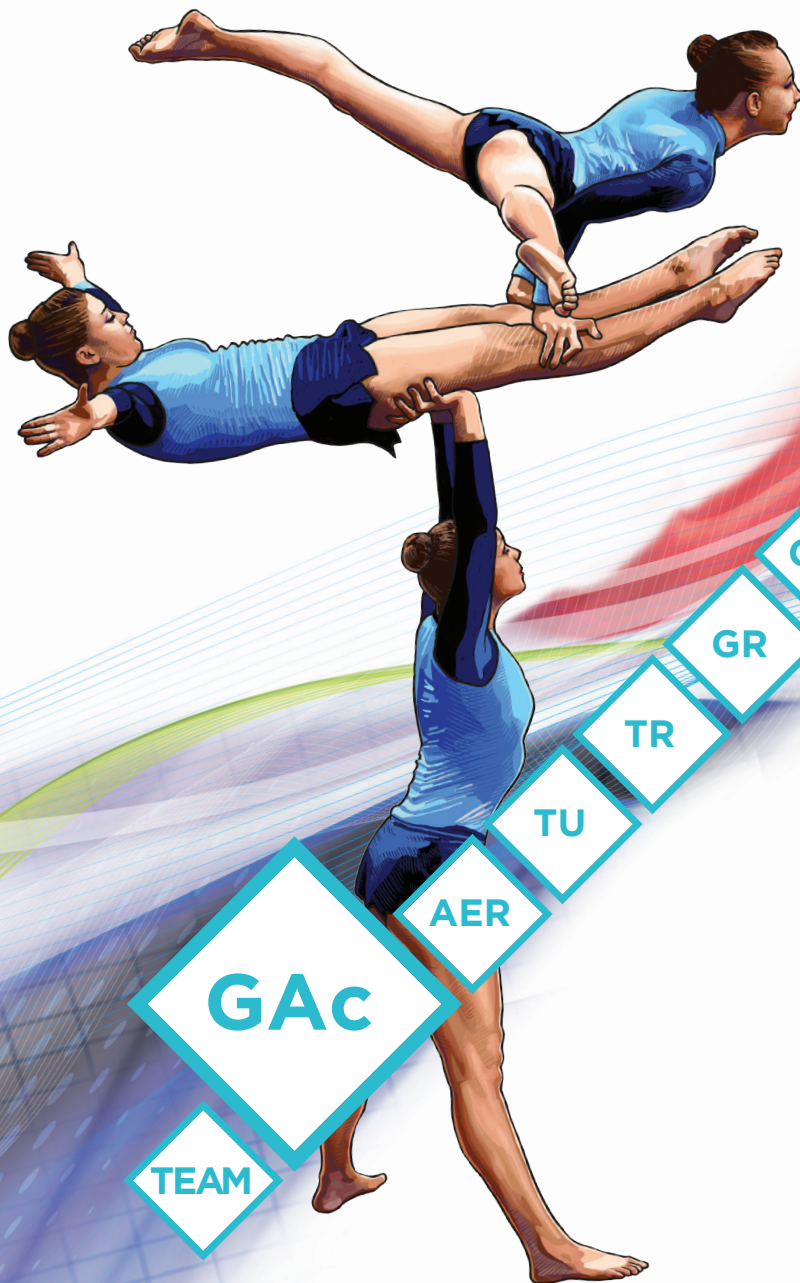


RÈGLEMENT TECHNIQUE

# GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

2017-2018



ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT.

# Sommaire

	Pages
<b>1. Organisation FFGym</b>	03
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	04
L'ORGANISATION TERRITORIALE	05
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	07
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	08
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	09
<b>2. Organisation Compétitive GAc</b>	11
TABLEAU SYNOPTIQUE	12
GÉNÉRALITÉS	13
FÉDÉRAL	15
PERFORMANCE	17
ÉLITE	19
<b>3. Règlements générale</b>	21
GÉNÉRALITÉS	22
MÉDICAL	23
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	24
GESTION INFORMATIQUE	26
CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT	27
GYMNASTES	28
ENTRAÎNEURS	29
JUGES	30

## PRÉAMBULE

La réglementation technique 2017-2018 constitue une nouvelle étape de la rénovation du système compétitif initiée en 2015 à partir des remarques formulées par les clubs et structures déconcentrées lors d'un questionnaire réalisé en 2013. L'organisation est sensiblement modifiée pour cette nouvelle saison sportive, du fait notamment de la mise en œuvre de la réforme territoriale.

Les principes généraux de cette nouvelle organisation compétitive sont présentés dans la première partie de cette brochure. Il convient de noter que l'ensemble de l'offre de programmes et compétitions est maintenant définie au niveau national, tout en conservant des finalités territoriales diversifiées en fonction des niveaux de pratique.

De plus, la présentation de la présente brochure a été revue afin de la rendre plus lisible. Les contenus sont volontairement limités aux caractéristiques principales des différentes filières ou catégories, la volonté fédérale étant de conserver les éléments généraux d'organisation sur le cycle 2017-2020. Des ajustements restent toutefois envisageables à compter de la prochaine saison.

Ce document est complété par la lettre FFGym GAc 2017-2018, qui apporte des précisions sur l'organisation compétitive, ainsi que par la brochure des programmes GAc - Édition juin 2017, dans laquelle sont indiqués tous les contenus des différents programmes ainsi que les modalités de jugement.

En complément, il convient de prendre en compte les modalités pratiques d'organisation élaborées par les comités départementaux ou les comités régionaux, lesquelles tiennent compte des spécificités propres à chaque territoire.



1.

# Organisation FFGym

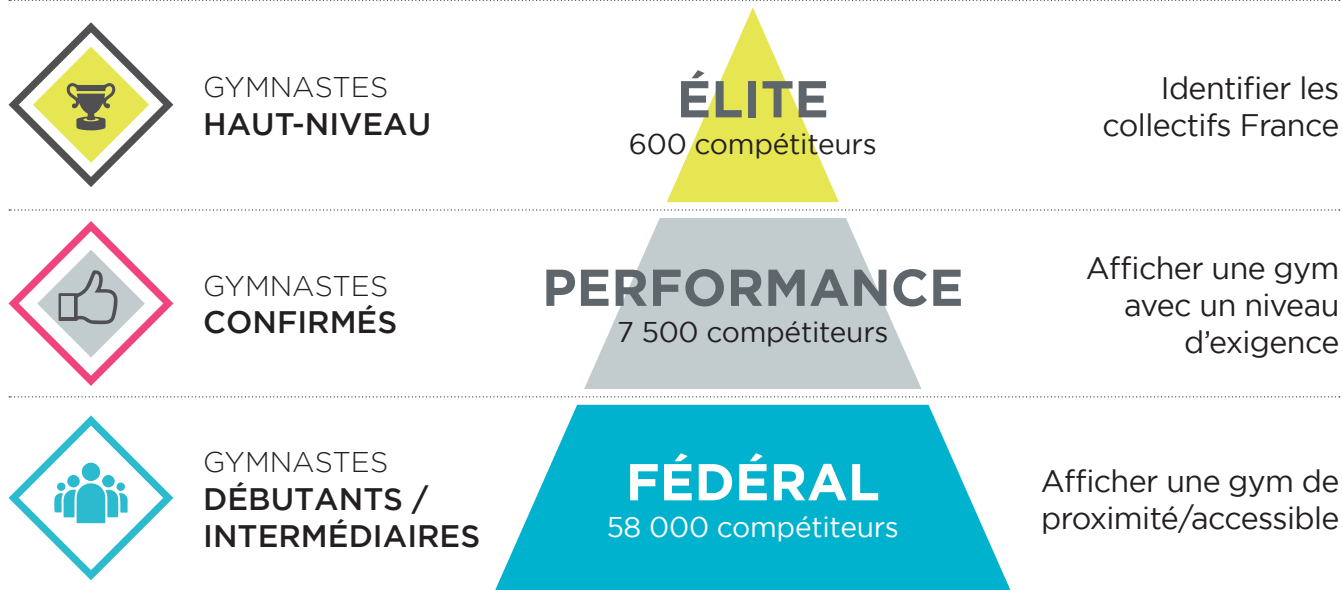
- p04 LES NIVEAUX DE PRATIQUE
- p05 L'ORGANISATION TERRITORIALE
- p07 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
- p08 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
- p09 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ



# LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



**Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE  
sont deux pratiques distinctes de niveau différent**



D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités



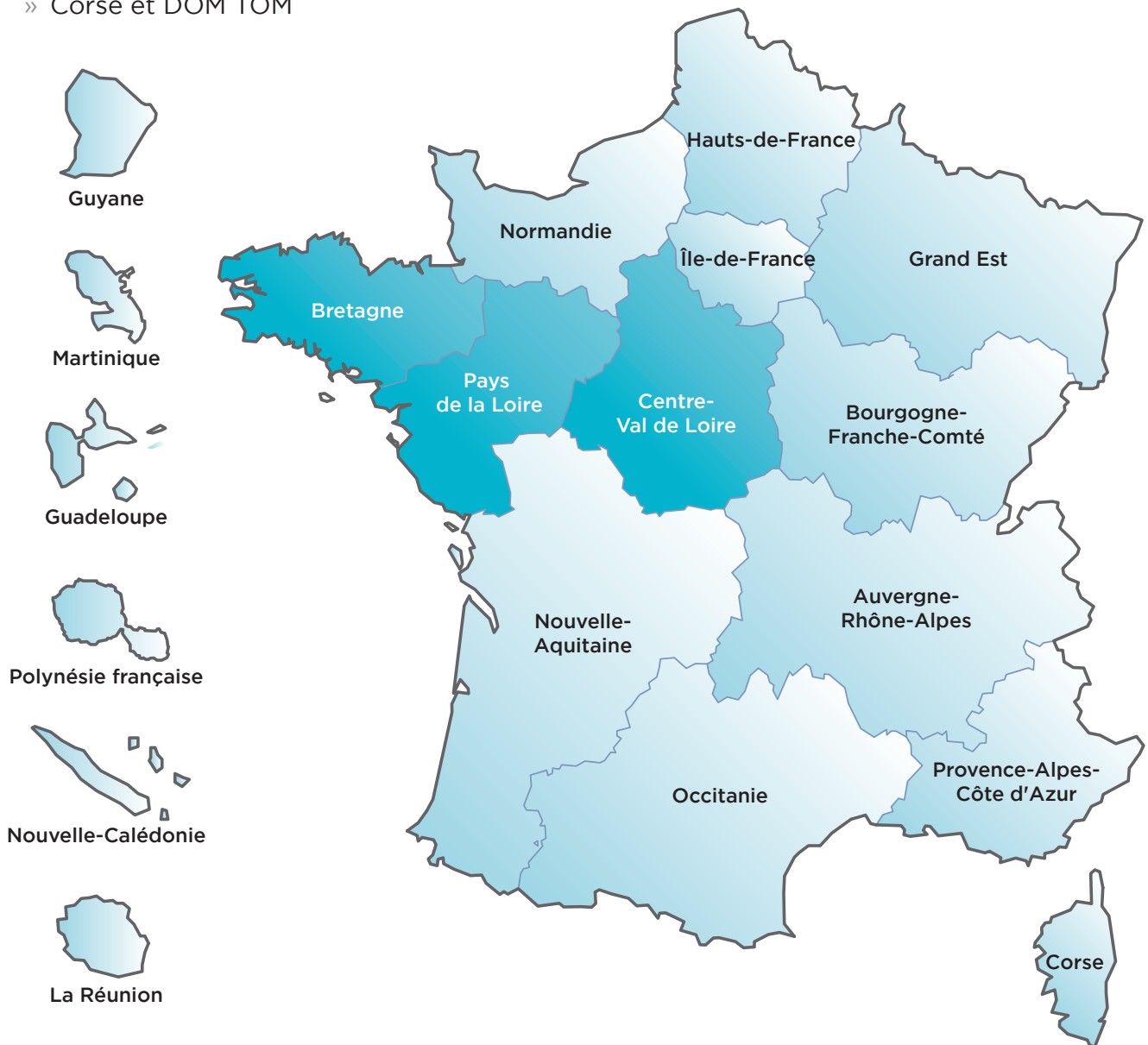


# L'ORGANISATION TERRITORIALE

## LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

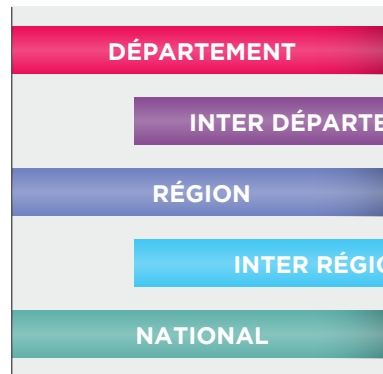
### 3 organisations :

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion
- » Corse et DOM TOM





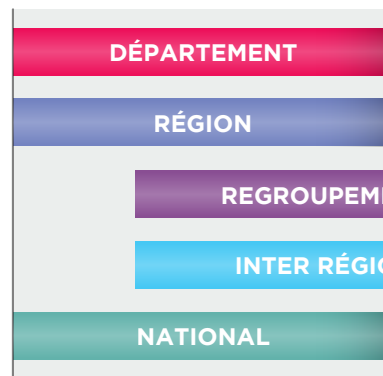
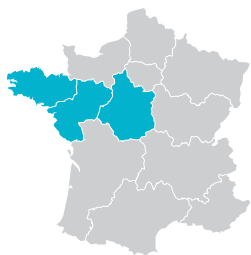
## RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



→ Périmètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales

TR, TU, GAC, AER

## RÉGIONS SANS FUSION



→ Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire

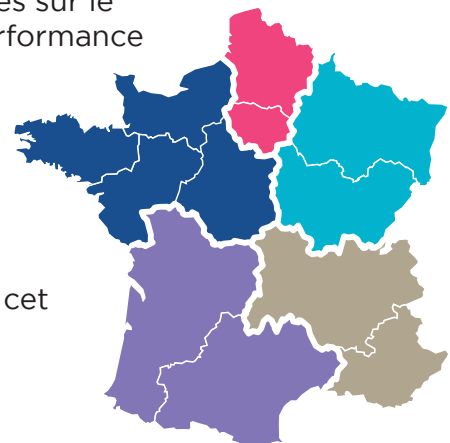
TR, TU, GAC, AER

## CORSE ET DOM TOM

- » DOM TOM ; organisation des différentes étapes compétitives sur le territoire, avec un traitement spécifique pour la qualification nationale, en Fédéral, en Performance et en Élite
- » Corse : organisation des différentes étapes compétitives sur le territoire en Fédéral ; regroupement avec PACA en Performance et en Élite

## L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » Périmètre commun pour toutes les disciplines utilisant cet échelon : AEROBIC TR TU GAc





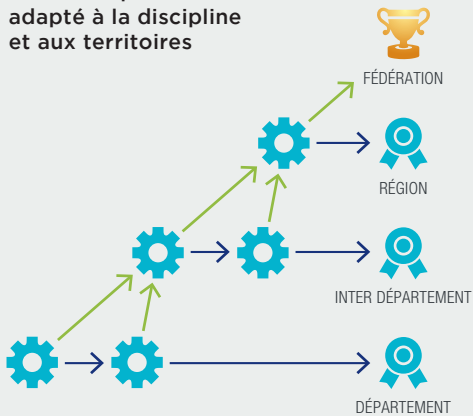
# LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES



## RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA

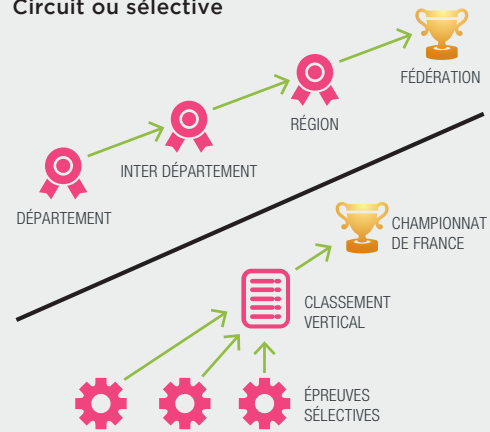
### FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



### PERFORMANCE

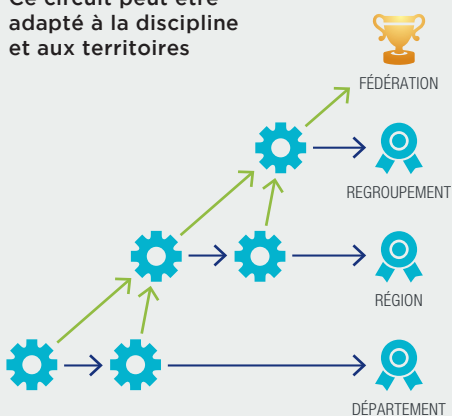
Circuit ou sélective



## RÉGIONS SANS FUSION

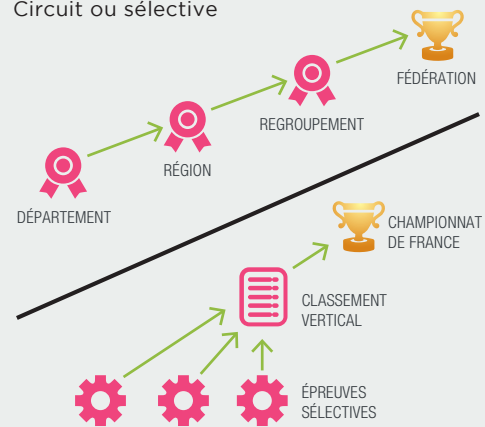
### FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



### PERFORMANCE

Circuit ou sélective





# LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

## LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, FFGCOMPET ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-régional ;
- » Elle organise les finales nationales.

## LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-régional qui leur sont confiées ;

## LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*





**Access Gym**  
La gym comme j'aime

## ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

### ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clé en main » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

### ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

### ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant à partir d'une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 3 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr).
- » En consultation vidéo sur la chaîne TV numérique i-Gym Technic à partir du site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr).
- » En version papier auprès de France Promo Gym.



## ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet						
Rouge		<b>Progression technique en</b>				
Bleu	<b>GAM</b>	<b>GAF</b>	<b>GAc</b>	<b>Aéro</b>	<b>TR</b>	<b>GR</b>
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc						
10						
9						
8						
7						
6	<b>Access Gym Général</b>					<b>Access Gym GR Général</b>
5	Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic					
4	Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic					
3						
2						
1						

## RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement fait pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



2.

## Organisation Compétitive GAc

p12 TABLEAUX SYNOPTIQUES

p13 GÉNÉRALITÉS




p15 FÉDÉRAL

p17 PERFORMANCE

p19 ÉLITE

# TABLEAU SYNOPTIQUE

Les minima sélectifs et les numerus clausus sont précisés dans une lettre FFGym GAc.

NIVEAU DE PRATIQUE	FILIÈRE	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans et +	Exercices de compétition	Programmes	Formats des unités	Épreuves sélectives	Finalité par Unité	Compétition par Équipe	Certificat médical de performance
 ÉLITE	ÉLITE	Senior														S + C 2'30" max par exercice D = 2' max	Programme Libre FIG	Duos F Duos H Duos Mx Trios F Quatuors H	3 sélectives inter-régionales Masters	Championnat de France	Championnat de France par équipe Élite	Oui
		Junior														S + D 2'00" max par exercice	Programme FIG 11 - 16 ans					
		Espoir																				
 PERFORMANCE	NATIONALE A	Avenir														C 2'00" max	Adaptation Programme FIG 11 - 16 ans	Duos F Duos H Duos Mx Trios F Quatuors H	3 sélectives inter-régionales	Championnat de France	Championnat de France par équipe Performance	Non
		Toutes catégories d'âge														S = 2'30" max D = 2' max	Programme Libre FIG Aménagé					
	NATIONALE B	Toutes catégories d'âge														C 2'30" max	Programme National B	Duos F Duos H / Mx Trios F Quatuors H/Mx				
		8-15 ans																				
 FÉDÉRAL	FÉDÉRALE A	Toutes catégories d'âge														C 2'00" max	Programme Fédéral A	Duos F / H / Mx Trios F / H / Mx Quatuor F / H / Mx	Département / Inter-département / Région <b>ou</b> Département / Région / Regroupement	Trophée Fédéral	FestiGAc	Non
		7-15 ans																				
	FÉDÉRALE B	Toutes catégories d'âge														C 2'00" max	Programme Fédéral B					
		7-15 ans																				

S = Statique, D = Dynamique, C = Combiné, F = Femme, H = Homme, Mx = Mixte

La catégorie Élite Senior est la catégorie hiérarchiquement la plus élevée et la catégorie Fédéral B 7-15 ans la catégorie hiérarchiquement la plus basse

# GÉNÉRALITÉS

Ce règlement doit être complété par :

- » le code de pointage FIG et les tables de difficultés en vigueur,
- » les newsletters FIG,
- » les lettres FFGym GAc,
- » la brochure des programmes techniques GAc Édition Juin 2017 précisant le contenu technique de chacune des catégories définies dans le présent document.

Dans le cas d'une contradiction entre le code de pointage FIG en vigueur et le présent règlement technique, c'est le règlement technique qui prévaut pour les compétitions françaises.

## PARTICIPATION MULTIPLE LORS D'UNE MÊME COMPÉTITION

- » Au cours d'une même compétition, un compétiteur ou une unité\* ne peut concourir que dans une seule catégorie.

\* unité : un duo ou un groupe (trio ou quatuor)

## CHANGEMENT DE LA COMPOSITION D'UNE UNITÉ

- » Pour toute unité, le changement d'un partenaire au moins est considéré comme changement d'unité dans sa totalité. Dans ce cas, une sélection acquise par l'un des partenaires n'est pas valable pour la nouvelle unité constituée.

## SÉLECTION ET QUALIFICATION AUX FINALES NATIONALES

- » Si à l'issue des épreuves sélectives ou de qualification, un compétiteur ou une unité est qualifié(e) pour le Championnat de France et/ou le Trophée Fédéral dans plusieurs catégories, obligation lui est faite de participer dans la plus haute, sans tenir compte du classement obtenu. Se référer au tableau synoptique qui précise verticalement la hiérarchie des catégories des filières Fédérales à Élite.
- » Il est possible de se sélectionner à la finale nationale par unité et de participer à la compétition par équipe de la même filière, mais pas dans deux filières différentes.

## CHANGEMENT DE CATÉGORIE

- » Ces règles sont valables pour toutes les filières :

### D'UNE SAISON À L'AUTRE

- » Il n'est pas obligatoire de changer de catégorie, tant que chaque compétiteur de l'unité a l'âge correspondant à la catégorie.

### EN COURS DE SAISON

- » Il n'est pas autorisé pour une unité de changer de niveau de pratique (Fédéral/Performance/Élite).
- » Au sein du niveau de pratique Performance et au sein du niveau de pratique Élite, il est possible pour une unité de changer de catégorie d'une sélective à l'autre.

- » En cas de souhait de changement de catégorie entre la filière Nationale A et la filière Élite d'une sélective à l'autre, une demande de dérogation devra être adressée à marion.limbach-tarin@ffgym.fr

## CARTES DE COMPÉTITION

### FICHER ET MODE D'EMPLOI

- » Le fichier officiel de la carte de compétition est à télécharger sur le site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr). Seule cette version officielle est acceptée en compétition.
- » Un tutoriel sur le remplissage de la carte de compétition et un tutoriel sur la lecture des Tables de Difficultés FIG sont disponibles à la même adresse.

### REPLISSAGE DES CARTES DE COMPÉTITION

- » **Important** : Seul un remplissage numérique (textes, dessins et valeurs) est accepté.

### REMISE ET/OU ENVOI DES CARTES DE COMPÉTITION

#### REMISE DES CARTES DE COMPÉTITION POUR LES FILIÈRES NATIONALE B, FÉDÉRALE A ET FÉDÉRALE B

- » Pour les filières Fédérales et Nationale B, les cartes doivent être remises lors de l'échauffement de l'unité concernée et/ou selon les modalités définies par le gestionnaire de compétition.

#### ENVOI DES CARTES DE COMPÉTITION POUR LES FILIÈRES NATIONALE A ET ÉLITE

- » Pour les Filières Élite et Nationale A, les cartes de compétition doivent être adressées selon les modalités suivantes :
  - 10 jours avant le début de la compétition par mail à [CarteCompetGAC@ffgym.fr](mailto:CarteCompetGAC@ffgym.fr)
  - Seule une version PDF du fichier est acceptée.
  - Envoyer 1 fichier par unité.
  - Le fichier doit être nommé de la façon suivante : catégorie-type d'unité-nom du club-noms de famille des gymnastes.  
Exemple : NATC-DuoF-Paris Acro-Dupont Renard
  - L'objet du mail doit contenir le nom et le lieu de la compétition.  
Exemple Sélective Est Metz

### MODIFICATIONS DES CARTES DE COMPÉTITION

#### POUR LES FILIÈRES FÉDÉRALE B, FÉDÉRALE A ET NATIONALE B

- » Une fois la carte remise aucune modification n'est possible.

#### POUR LES FILIÈRES NATIONALE A ET ÉLITE

- » Au-delà de la date limite d'envoi des cartes, aucun envoi de nouvelle carte modifiée ne sera accepté.
- » Toute modification doit être stipulée dans le corps de mail et non par une nouvelle carte.
- » L'acceptation de cette modification mineure est à la discrétion du juge correcteur qui en confirmera l'acceptation ou le refus.
- » Rappeler dans l'objet du mail : modification + nom et lieu de la compétition.



# FÉDÉRAL

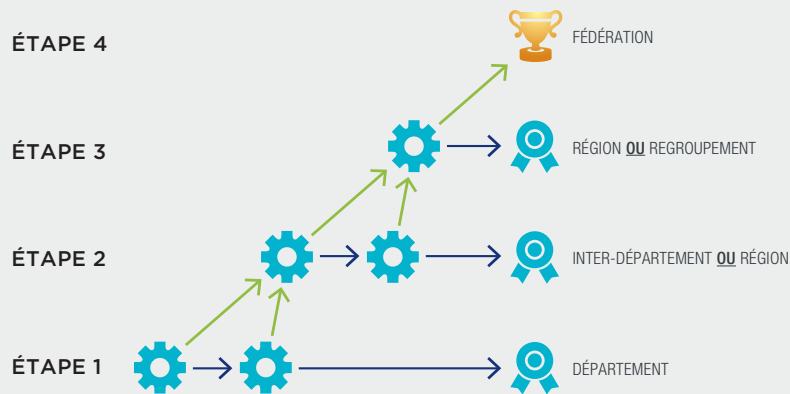
Si l'âge des partenaires leur permet de concourir dans plusieurs catégories d'une même filière, alors ils doivent concourir dans la catégorie d'âge la plus jeune.

Exemple : En Fédéral A, un duo de gymnastes de 9 et 14 ans doit concourir en catégorie 7-15 ans et non en Toutes catégories d'âge.

## FILIÈRES FÉDÉRALES A ET B - COMPÉTITIONS PAR UNITÉ



### CIRCUIT COMPÉTITIF



#### Accession au niveau supérieur

- » Si la totalité des engagés en niveau n peut être accueillie sur l'échelon supérieur, la deuxième compétition d'orientation et la finale de chaque échelon ne sont pas nécessaires.
- » Si la totalité des engagés au niveau n ne peut pas être accueillie sur l'échelon supérieur, la répartition des qualifiés est réalisée à partir des deux compétitions d'orientation. Après celles-ci les équipes non qualifiées sont orientées vers la finale de l'échelon.
- » L'échelon régional **ou** regroupement permet la qualification à l'échelon national.
- » Qualification au Trophée Fédéral sur quotas, avec représentativité de chaque territoire. Cf. lettre FFGym GAc.
- » Une finale régionale ou du regroupement est organisée dans chaque territoire pour l'ensemble des unités non sélectionnées au Trophée Fédéral. Chaque région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.

## MODALITÉS DE SÉLECTION AU TROPHÉE FÉDÉRAL

- » C'est la finalité nationale de la filière Fédérale.
- » Les unités sont sélectionnées à partir des épreuves sélectives régionales ou de regroupement de la Filière Fédérale.
- » La liste nationale des sélectionnés est élaborée au niveau national sur la seule base de ces résultats.
- » Le nombre d'unités sélectionnées est défini selon un quota établi à partir des engagements aux premiers échelons du circuit et communiqué pour chaque région ou regroupement dans une lettre FFGym GAC.
- » Les DOM-TOM et la Corse peuvent sélectionner le nombre d'unités défini dans la lettre FFGym GAc selon les modalités qui leur sont propres.

## FILIÈRES FÉDÉRALES A ET B - COMPÉTITION PAR ÉQUIPE

### CIRCUIT COMPÉTITIF

- » Participation directe à l'évènement national.



**FestiGAc**

- Le FestiGAc est un évènement national de type compétition par équipe. Il s'adresse aux pratiquants de tous âges des filières Fédérale A et Fédérale B.
- Il n'y a pas de phase qualificative, l'engagement est direct.
- C'est une compétition mixte FFG / UNSS.
- Il se déroulera lors du Festigym. Attention, lors du FestiGAc les exercices sont présentés sur une surface de tapis de 12m x 12m non dynamique.

### MODALITÉS DE SÉLECTION AU FESTIGAC

1. Engagement définitif du nombre d'équipes avant le 1er mars, avec paiement des droits d'engagement.
  2. Publication de la liste des équipes engagées le 1er avril. Elle ne comprend que les équipes dont le règlement est enregistré. Seules celles-ci seront prises en compte pour les engagements nominatifs et l'ordre de passage.
  3. Engagement nominatif des unités (noms, prénoms, catégories, dates de naissance et n° de licence) qui composent l'équipe avant la date définie dans une lettre FFGym GAC.
- » Seuls les gymnastes ayant concouru en filière Fédérale ou n'ayant participé à aucune compétition sont autorisés à participer au FestiGAc, que ce soit dans une équipe fédérale ou dans une équipe UNSS.
  - » Un gymnaste ayant participé à l'une des sélectives des filières Nationales A, B ou Élite et non sélectionné au Championnat de France, peut cependant participer au FestiGAc s'il est contraint de constituer une nouvelle unité pour raison justifiée (blessure, abandon de la part d'un partenaire, etc.)
  - » Une demande de dérogation doit être adressée à Marion Limbach-Tarin ([marion.limbach-tarin@ffgym.fr](mailto:marion.limbach-tarin@ffgym.fr)) par le club pour pouvoir l'engager dans son équipe.





# PERFORMANCE

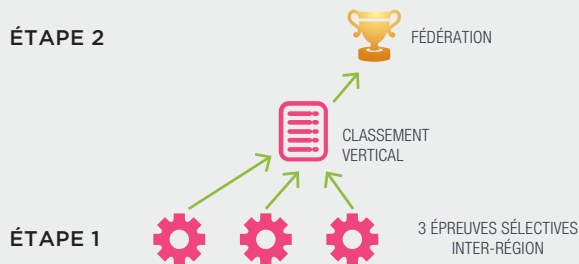
En Filière Nationale B UNIQUEMENT, si l'âge des partenaires leur permet de concourir dans plusieurs catégories alors ils doivent concourir dans la catégorie d'âge la plus jeune.

Exemple : En Nationale B, un trio de gymnastes de 14, 15 et 15 ans doit concourir en catégorie 8-15 ans et non en Toutes catégories d'âge.

En filière Nationale A, les compétiteurs s'engagent dans la catégorie correspondant à leur niveau, en respectant toutefois les années d'âge (Avenir : 8-16 ans ; TC : 10 ans et plus).

## FILIÈRES NATIONALES A ET B – COMPÉTITIONS PAR UNITÉ

### CIRCUIT COMPÉTITIF



### SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION

CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À 3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES



- » 5 compétitions sélectives inter-régionales sont organisées, une par inter-région. Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des deux territoires frontaliers prédéterminés.
- » Une finale régionale ou de regroupement peut être organisée pour les unités non sélectionnées au Championnat de France. Chaque région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.

## MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

- » Dans chaque catégorie, un classement national est établi à partir du meilleur résultat obtenu à l'issue des compétitions sélectives.
- » Toutes les unités ayant satisfait aux minima de points et qui entrent dans le numéris clausus de la

catégorie (hors DOM-TOM) sont sélectionnées au Championnat de France. Les minima et le numéris clausus sont définis dans la lettre FFGym GAc.

- » Pour les DOM/TOM, toutes les unités ayant satisfait aux minima lors d'une compétition locale reconnue par la Commission Nationale

Spécialisée comme compétition sélective, sont sélectionnées pour le Championnat de France.

- » La liste des qualifiés au Championnat de France est établie par la Commission Nationale Spécialisée à l'issue des épreuves sélectives. Cette dernière se réserve le droit de procéder à des rattrapages.

## FILIÈRES NATIONALE A ET B – COMPÉTITION PAR ÉQUIPE

### CIRCUIT COMPÉTITIF

- » Le Championnat de France donne lieu à un résultat par équipe (classement des clubs) établi à partir des totaux de points obtenus par les unités présentes dans les catégories Nationale B et Nationale A uniquement.

- » Les modalités de composition d'équipe et de calcul des notes sont précisées dans la lettre FFGym et la brochure des programmes GAc.
- » Une médaille est remise à chaque compétiteur composant les seules équipes ayant accès au podium.

### MODALITÉS DE PARTICIPATION

- » Les clubs doivent engager leur équipe avant la date limite précisée dans le dossier de compétition.
- » Aucun droit d'engagement n'est exigé.

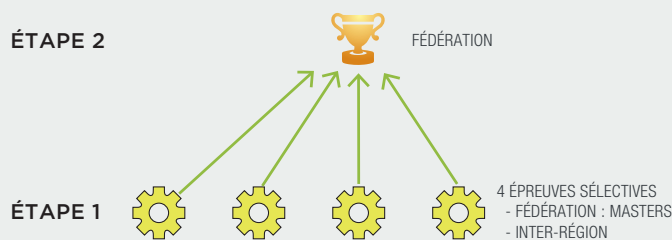


# ÉLITE

## FILIÈRE ÉLITE - COMPÉTITIONS PAR UNITÉ



### CIRCUIT COMPÉTITIF



### SÉLECTIVES INTER-RÉGIONALES

1 SÉLECTIVE DANS CHAQUE INTER-RÉGION

CHAQUE SÉLECTIVE S'ADRESSE À UN TERRITOIRE ÉGAL À  
3 INTER-RÉGIONS : L'ORGANISATRICE ET SES DEUX FRONTALIÈRES



- » En plus des Masters, 5 compétitions sélectives inter-régionales sont organisées, une par inter-région. Un club peut participer au maximum à 3 sélectives : celle de son propre territoire et celles des 2 territoires frontaliers prédéterminés.
- » Une finale régionale ou de regroupement peut être organisée pour les unités non sélectionnées au Championnat de France. Chaque région ou regroupement est libre de définir le format de cette compétition.

### MODALITÉS DE SÉLECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

» Dans chaque catégorie, la sélection au Championnat de France est établie à partir du meilleur résultat obtenu à l'issue des compétitions sélectives et des Masters.

- » Toutes les unités ayant satisfait aux minima de points de la catégorie sont sélectionnées au Championnat de France. Les minima sont définis dans la lettre FFGym GAc.
- » Pour les DOM/TOM, toutes les unités ayant satisfait aux minima lors d'une compétition locale reconnue par la Commission Nationale Spécialisée comme compétition sélective, sont sélectionnées pour le Championnat de France.

» La liste des qualifiés au Championnat de France est établie par la Commission Nationale Spécialisée à l'issue des épreuves sélectives. Cette dernière se réserve le droit de procéder à des rattrapages.



## FILIÈRE ÉLITE - COMPÉTITION PAR ÉQUIPE

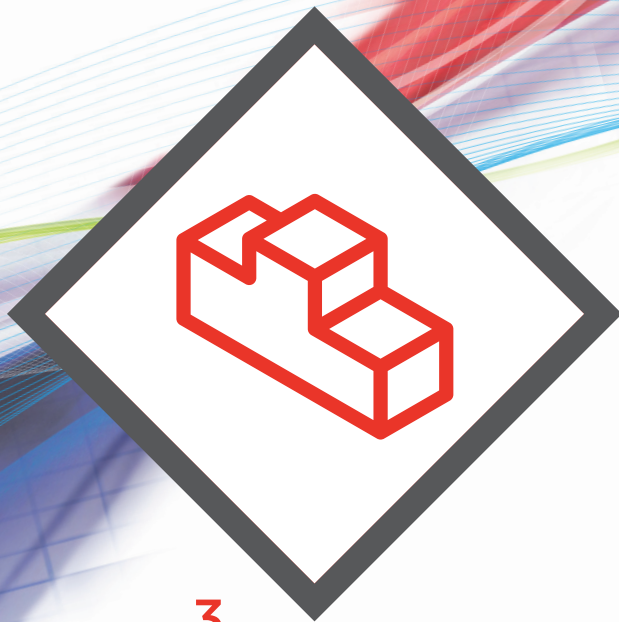
---

### CIRCUIT COMPÉTITIF

- » Le Championnat de France donne lieu à un résultat par équipe (classement des clubs) établi à partir des totaux de points obtenus par les unités présentes dans les catégories de la filière Élite uniquement.
- » Les modalités de composition d'équipe et de calcul des notes sont précisées dans la lettre FFGym GAc et la brochure des programmes GAc.
- » Une médaille est remise à chaque compétiteur composant les seules équipes ayant accès au podium.

### MODALITÉS DE PARTICIPATION

- » Les clubs doivent engager leur équipe avant la date limite précisée dans le dossier de compétition.
- » Aucun droit d'engagement n'est exigé.



### 3.

# Règlementation générale

p22	GÉNÉRALITÉS
p23	MÉDICAL
p24	PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
p26	GESTION INFORMATIQUE
p27	CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT
p28	GYMNASTES
p29	ENTRAÎNEURS
p30	JUGES



## GÉNÉRALITÉS

- » **Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques toutes disciplines confondues.**
- » **Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.**
- » **Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.**
- » **Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions réglementaires.**
- » **Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région.**

### LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

### MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

### PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Le sigle de l'association n'est pas considéré comme publicité.
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

### EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : sur-vêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
- » Surface : au maximum 200 cm<sup>2</sup>, libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
- » Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
- » Surface : au maximum 60 cm<sup>2</sup>, fond inclus.
- » Pour le léotard et le justaucorps, toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

### MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipe, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



## RÈGLEMENTATION MÉDICALE

### CERTIFICAT MÉDICAL CLASSIQUE

- » Ce certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFG.
- » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition.
- » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence.
- » L'obligation de présenter un certificat médical lors de la demande de licence est exigée tous les 3 ans.
- » Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié devra remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical.
- » Cette mesure concerne uniquement les licenciés à la Fédération qui ont conservé leur licence sans année d'interruption.
- » Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération.

### CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE

- » Le certificat médical élite est obligatoire pour la participation aux compétitions listées ci-après.
- » Il est délivré annuellement avec une validité ne pouvant excéder la saison sportive.
- » Il est délivré après établissement d'un dossier médical « Élite » qui comprend un certain nombre d'examens et de données. Le descriptif des examens, le dossier médical et le modèle de certificat médical élite sont disponibles sur le site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr).
- » Le médecin examinateur peut ajouter tout autre examen qu'il juge nécessaire : il indique sa décision médicale, ses commentaires, date, appose son cachet professionnel et sa signature. Le dossier médical est « confidentiel médical » et ne peut être qu'en la possession du gymnaste ou de ses parents, et / ou des médecins.
- » À noter que ce certificat médical ne préjuge en aucun cas de l'évolution et de l'aptitude physique et médicale en cours d'une saison. La survenue de contre-indications peut motiver à tout moment une interdiction temporaire ou définitive à la pratique gymnique élite.
- » En cas de litige le dossier médical élite est transmis au Médecin Fédéral National qui arrête une décision après avis de la Commission médicale fédérale.

### PROCÉDURE DE TRANSMISSION ET D'ENREGISTREMENT DU CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE

1. Le certificat doit être envoyé par email au siège fédéral ([certificatmedicalelite@ffgym.fr](mailto:certificatmedicalelite@ffgym.fr)) au plus tard une semaine avant la date de la première compétition pour lequel le gymnaste doit le fournir. Il doit être dûment complété, en particulier la durée de validité, et écrit de façon lisible ;
2. Le siège fédéral réalise la liste des gymnastes pour lesquels le certificat est en cours de validité. Cette liste sera mise en ligne ;
3. Seuls les gymnastes figurant sur cette liste sont autorisés à concourir le jour des compétitions pour lesquelles il est obligatoire.

Attention, seul le certificat médical élite est à envoyer à la FFG, le dossier médical devant être conservé par le gymnaste ou ses parents, et/ou les médecins.

Pour faciliter le classement, nous vous invitons à libeller le fichier de chaque certificat de la façon suivante : NOM Prénom.certificat élite (par exemple : DURAND Martine.certificat élite)..

### COMPÉTITIONS GAc AVEC CERTIFICAT MÉDICAL ÉLITE OBLIGATOIRE

- » Compétitions sélectives et Championnat de France de la filière Élite : catégories Espoir / Junior / Senior.



## PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

### PALMARÈS

- » Lors d'une compétition, toutes les unités accèdent au podium en fonction de leur résultat sportif, quel que soit le club d'appartenance des gymnastes les composant. Toutes les unités et tous les gymnastes accédant au podium sont récompensés.
- » De l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, le titre de champion ainsi que les places de vice-champion et troisième sont annoncés pour les seules unités dont les gymnastes sont issus du même club, au fur et à mesure du classement. Ils sont récompensés d'une médaille.
- » Pour les sélections au niveau supérieur de compétition, seul est pris en compte le palmarès sportif.

### CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les unités sont classées ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle de départage est précisée.
- » En cas d'ex æquo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au Championnat de France) ou lors de l'élaboration des classements pour la qualification aux finales nationales, les ex æquo sont tous qualifiés.
- » Pour le Championnat de France par équipe, en cas d'ex æquo pour l'accès au podium, les 2 meilleurs classements des unités composant l'équipe engagée sont pris en compte pour déterminer le classement par équipe.
- » Pour le FestiGAc, en cas d'ex æquo pour l'accès au podium, la somme des 2 meilleures notes d'exécution de l'équipe sera prise en compte pour déterminer le classement.

### DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation concernant les JUGES est à effectuer en envoyant un message à l'adresse [cmsgac@ffgym.fr](mailto:cmsgac@ffgym.fr). Il convient de préciser la discipline, la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation. Les dérogations seront traitées par le responsable fédéral des juges.
- » Toute demande de dérogation concernant la PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (engagement, changement de catégorie, demande de changement de territoire, composition d'équipe au FestiGAc etc...) est à effectuer en envoyant un message à Marion Limbach-Tarin ([marion.limbach-tarin@ffgym.fr](mailto:marion.limbach-tarin@ffgym.fr)). Il convient de préciser la discipline, la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation. Toute demande de dérogation pour participer à une compétition hors territoire devra être justifiée (examen scolaire, double pratique,...) Les dérogations seront traitées par Marion Limbach Tarin après avis de la Commission Nationale Spécialisée et le membre de la DTN chargé des pratiques compétitives. Dans tous les cas, pour les filières Nationales A, B et Élite, seules 3 participations à des sélectives (hors Masters) sont possibles.

### CAS DE FORCE MAJEURE

- Pour la filière Élite, si une unité est absente le jour d'une compétition sélective en raison de la participation à une manifestation internationale, les notes obtenues lors de cette compétition peuvent être prises en compte pour sa sélection. Le club devra en adresser la demande auprès de la Direction Technique Nationale à [carine.charlier@ffgym.fr](mailto:carine.charlier@ffgym.fr), au plus tard à la date de forclusion des engagements de la compétition sélective.

### CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges) doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Pour les compétitions par équipes, une vérification de la composition de celles-ci est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

### CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne seront pas modifiés pour autant.

### ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les unités qualifiées pour une finale nationale sont automatiquement engagées, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
  - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
  - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...) ;
  - forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 15).





## ORDRES DE PASSAGE

- » Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par clubs ou autre règle).

## SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
  1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, l'unité / l'équipe n'est pas autorisée à concourir.
  2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
    - les notes de l'unité / de l'équipe concernée sont supprimées ;
    - le palmarès est actualisé ;
    - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.
- » Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.

## ÉCHAUFFEMENT

- Pour toutes les filières, l'échauffement est réalisé selon des horaires définis par le gestionnaire de compétition.
- Lorsque l'organisateur dispose d'une salle d'échauffement avec un praticable de compétition, un entraînement en salle de compétition pourra être proposé en amont de la compétition. A l'exception du FestiGAc, lorsqu'il n'y a pas de praticable dynamique en salle d'échauffement, un temps de préparation sur le praticable de compétition est organisé par le gestionnaire de compétition.

## MATÉRIEL

- Pour le niveau de pratique Fédéral, le matériel compétitif est un praticable dynamique ou non dynamique avec une surface d'évolution de 12m x 12m. Les moquettes seules et parquets ne sont pas autorisés.
- Pour les niveaux de pratique Performance et Élite, le matériel compétitif est un praticable dynamique avec une surface d'évolution de 12m x 12m.
- Pour tous les niveaux de pratique, le matériel gonflable n'est pas autorisé.



## GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

### ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

#### ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr).
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'une unité ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via une lettre FFGym GAc.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.
- » L'engagement du (des) juge(s) est obligatoire. Pour chaque compétition, les modalités d'engagement du (des) juge(s) sont précisées dans le dossier de compétition.
- » **Il est recommandé aux clubs de s'assurer que la procédure d'engagement du juge respecte bien la date limite** (correspondant à celle de l'engagement des gymnastes) et les modalités définies dans le dossier de compétition.

#### PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des engagements. Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, avant la date de forclusion spécifique à chaque compétition.
- » Pour les finales nationales, la FFG se réserve le droit d'interdire à une association :
  - la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;

- l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

#### MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » 1<sup>ère</sup> possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
  - Coordonnées bancaires fédérales : Banque 18106 Guichet 00810 Numéro de compte : 96729736098 Clé : 39 IBAN étranger : FR76 1810 6008 1096 7297 3609 839 BIC : AGRIFRPP881 Domiciliation : AIX ROOSEVELT (00849)
- » 2<sup>ème</sup> possibilité : par chèque
  - Chèque à libeller à l'ordre de la Fédération Française de Gymnastique et à envoyer accompagné du coupon détachable du bordereau à l'adresse suivante : Fédération Française de Gymnastique Maison des sports 190 rue Isatis, 31670 Labège.

#### MUSIQUE

- » Pour toutes les compétitions les musiques des exercices doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr).

#### RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se fait UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral (FFGCOMPET).
- » De la transmission des palmarès au site internet [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr) par l'intermédiaire du logiciel FFGCOMPET dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion des compétitions est mis à la disposition des comités régionaux qui en assurent la diffusion, la formation et le support informatique auprès de leurs comités départementaux.

#### PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel FFGCOMPET doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFG.
- » Afin d'assurer la validité des palmarès édités, à l'issue de la compétition, il convient d'éditer le palmarès sous format PDF, puis de l'imprimer.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement certifiés et signés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, ou d'unité, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.

#### TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS GAc

- » Dans un délai de 24 heures après la compétition, chaque gestionnaire informatique doit adresser à son comité de référence (départemental, régional) la sauvegarde de la base de la compétition générée par le logiciel fédéral (procédure sauvegarde de la base), ainsi que les palmarès officiels sous format numérique PDF et papier version signée.
- » A réception, le comité ou la structure organisatrice doit envoyer les palmarès informatisés au site internet : [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr) par l'intermédiaire du logiciel FFGCOMPET.
- » Un double des résultats sous format .PDF doit être transmis à [marion.limbach-tarin@ffgym.fr](mailto:marion.limbach-tarin@ffgym.fr).



## CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

DATE	COMPÉTITION
4-5 mai 2018	Masters
11-12-13 mai 2018	FestiGAc
25-26-27 mai 2018	Trophée Fédéral
2-3 juin 2018	Championnat de France

Toute qualification régionale **ou** regroupement pour le Trophée Fédéral doit se dérouler au plus tard les 14-15 avril, sauf autorisation accordée par le représentant technique fédéral de la discipline et le DTN adjoint chargé des pratiques compétitives.

## DROITS D'ENGAGEMENT

	COMPÉTITION	UNITÉS (DUO / TRIO / QUATUOR)	ÉQUIPE
	ÉLITE Championnat de France filière Élite	45 €	
	PERFORMANCE Championnat de France filières Nationale A et B	32 €	
	FÉDÉRAL Trophée Fédéral / FestiGAc	25 €	40 €

- » Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :
  - Comité départemental : échelon départemental ;
  - Comité régional : échelon interdépartemental et régional.
- » Pour les compétitions interrégionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.



## RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale
		» fausse présentation	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, le certificat médical de performance doit être transmis au siège fédéral	» pas de transmission du certificat médical performance (voir la procédure page 9)	» pas de participation
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement	» indiscipline caractérisée lors de la présentation	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement » 2 <sup>ème</sup> remarque : disqualification immédiate par le responsable du déroulement et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
		» remarques verbales ou faits et gestes déplacés	
		» retard motivé à l'arrivée	» à disposition du responsable du déroulement
	» retard non motivé à l'arrivée	» non-participation	
» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement » 2 <sup>ème</sup> remarque : -1 pt sur le total de l'équipe ou de l'unité	
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition		» non-respect
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par unité GAc et par exercice (Statique, Dynamique et Combiné). Il est fortement conseillé de prévoir une clé USB avec la musique en format MP3	» musique non fournie à la date indiquée	» -0.5 pt sur le total de l'unité ou de l'équipe
TENUE DE COMPÉTITION	» les partenaires doivent porter des tenues identiques ou complémentaires » pour toutes les filières des précisions sont apportées dans la lettre FFGym GAc	» tenue non réglementaire	» application des pénalités spécifiques par le juge arbitre
DIFFÉRENCE DE TAILLE	» La pénalité pour différence de taille n'est pas appliquée pour les compétitions françaises		
PALMARÈS	» tenue de compétition pour les compétitions par unité » tenue de compétition ou survêtement du club pour les compétitions par équipe	» absence ou tenue incorrecte	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition)
PUBLICITÉ	» voir page 8 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée



## RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo	» amende 50 euros
		» fausse présentation	» exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés	» traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition » -1 pt sur le total de l'unité
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition » forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge (cf. page 17)	» forfait non signalé	» amende : • Équipe : 200 euros • Unité : 30 euros » application de la sanction concernant l'absence de juge
	» respecter la composition de l'équipe ou de l'unité	» infraction	» équipe ou unité disqualifiée » entraîneur exclu de la compétition
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement » 2 <sup>ème</sup> remarque : -1 pt sur le total de l'unité ou de l'équipe
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport (pas de débardeur, de pantacourt ou de leggings) ; chaussures de sport ou chaussons de gymnastique » si 2 entraîneurs, tenue identique	» tenue vestimentaire non réglementaire	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition
PRESENCE SUR LE PLATEAU	» au maximum sur le plateau de compétition : • 2 entraîneurs pour une unité • 3 entraîneurs pour 2 unités ou plus d'un même club dans une série	» non-respect	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement » 2 <sup>ème</sup> remarque : -1 pt sur le total de l'équipe et / ou de chaque unité du même club, concourant dans la même série » l'entraîneur supplémentaire est exclu
PUBLICITÉ	» voir page 8 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée

Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.



## RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym GAc.

### DISCIPLINE ET TENUE DES JUGES

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger
		» fausse présentation	» exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
ENGAGEMENT	» pour le club, engager le(s) juge(s) selon les modalités définies pour chaque compétition	» oubli ou retard d'engagement du juge	» amende de 50€
NIVEAU	» Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club	» amende de 305 euros sinon l'unité ou l'équipe ne concourt pas (sauf événement exceptionnel)
		» absence du juge convoqué	» indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 <sup>ère</sup> remarque : avertissement » 2 <sup>ème</sup> remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» Pantalon et veste noirs ou tailleur pour les femmes, chemise blanche, chaussures noires	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent



## RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

### ENGAGEMENT DES JUGES

Obligation est faite à tous les clubs d'engager un ou plusieurs juges licenciés conformément au tableau suivant :

COMPÉTITIONS	NOMBRE D'UNITÉS ENGAGÉES / CLUB	NOMBRE DE JUGES
MASTERS CHAMPIONNAT DE FRANCE TROPHÉE FÉDÉRAL	» 1 unité	» 0 juge autorisé » 1 juge maxi
	» 2 et +	» 1 juge mini » 2 maxi
FESTIGAc		» 1 juge (selon tirage au sort)
TOUTES LES AUTRES COMPÉTITIONS	» 1 et +	» 1 juge mini » 2 maxi

Le club fournit le nom et le niveau de son ou ses juges, selon les modalités stipulées pour chaque compétition. Le prêt de juge est autorisé.

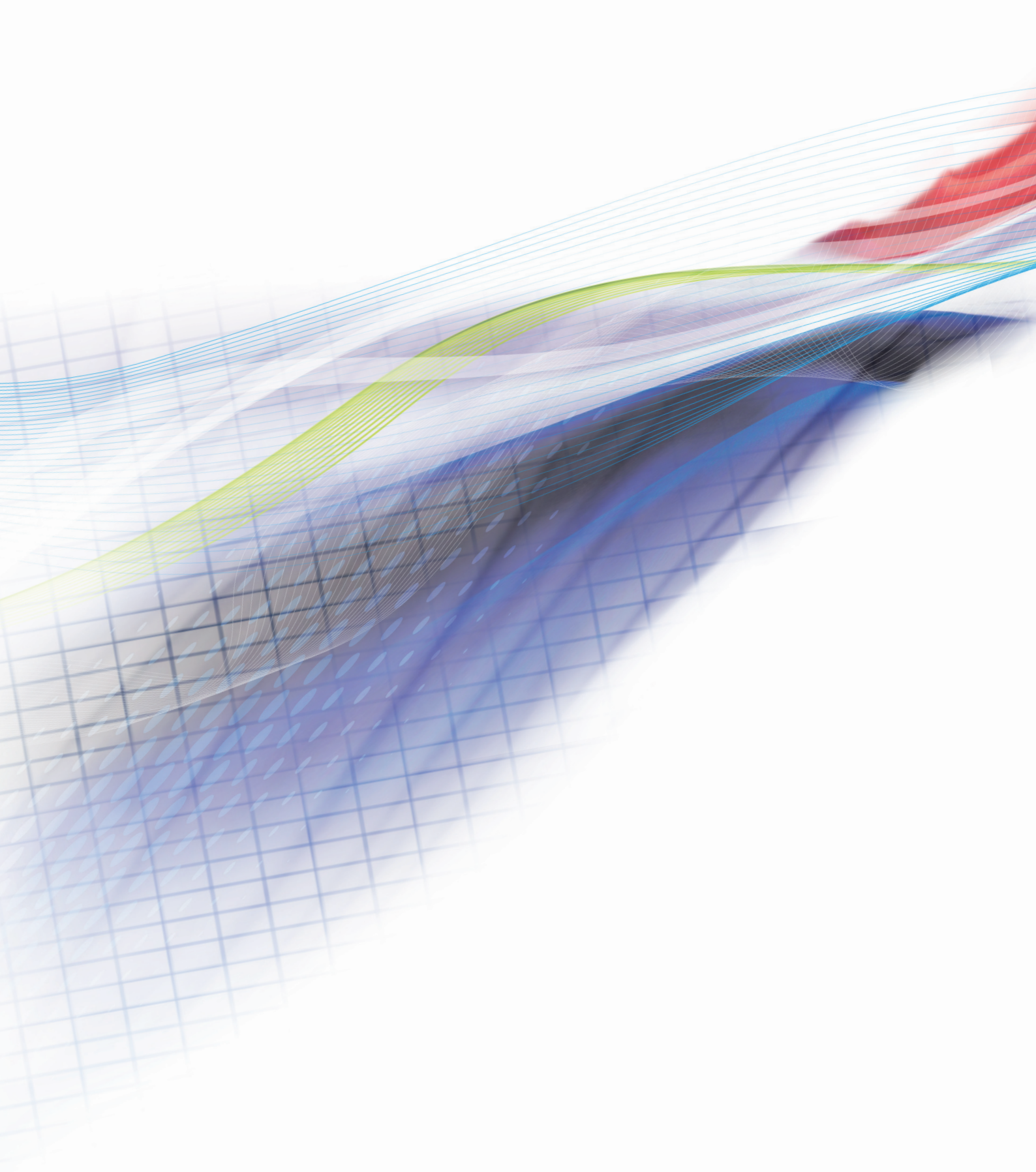
#### COMPOSITION D'UN JURY

- » Pour toutes les catégories, le jury se compose de :
  - 1 juge arbitre
  - 1 juge à la difficulté
  - 1 assistant au juge arbitre pour le chronométrage des exercices (facultatif)
  - 2 à 5 juges à l'exécution
  - 2 à 5 juges à l'artistique
- » Un jury supérieur peut être mis en place lors des compétitions.

#### JURY D'APPEL

- » **Composition du Jury d'appel :**
  - le directeur technique national ou son représentant
  - le juge arbitre concerné
  - trois juges supplémentaires choisis dans le jury pour évaluer chaque exercice
- » **Procédure d'appel :**
  - Les appels (ou réclamations) doivent être présentés par écrit, signés par l'entraîneur ou le président du club (ou son représentant), immédiatement après l'affichage de la note du duo ou groupe en question.
  - Chaque appel est accompagné d'un droit de réclamation de 15€ en espèces.
  - La réclamation doit être détaillée et ne peut porter que sur une erreur de calcul (note de difficulté ou total final). Elle ne peut porter que sur les notes de son propre club.

- Les réclamations sont remises au juge arbitre ; elles sont refusées si leur contenu ne fait pas référence aux points ci-dessus.
- Après l'enregistrement d'une réclamation, le jury d'appel étudie le problème ; la vidéo peut être utilisée.
- Le jury d'appel enregistre la décision par écrit et la fait signer par le juge arbitre concerné.
- Si la note d'origine donnée par le jury est maintenue, le jury d'appel informe, par écrit, le président du club (ou son représentant). Le gestionnaire de compétition est également informé et garde le montant du droit de réclamation.
- Si la note d'origine est changée, le jury d'appel informe le président du club (ou son représentant). Le gestionnaire de compétition est également informé et restitue le montant du droit de réclamation.
- Les décisions sont sans appel.



**ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT.**